

RESOLUTION VITI 2/99

PAYSAGES VITICOLES HISTORIQUES DE MONTAGNE ET/OU EN FORTE PENTE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE des résultats du symposium du Cervim (Centre de Recherche de Viticulture de Montagne) sur la viticulture de montagne et/ou en forte pente, qui s'est déroulé à Vila Real (Portugal) le 17 mai 1996,

CONSTATE

- Que de nombreux vignobles de montagne et/ou en forte pente, d'une valeur culturelle et historique fondamentale sont menacés d'agression et d'abandon;
- Que la typicité et l'originalité des produits de ces terroirs sont souvent de haute valeur traditionnelle;
- Que la plupart des vignobles considérés sont situés dans des zones d'intérêt historique et touristique;
- Qu'il est nécessaire de maintenir l'activité humaine dans ces terroirs pour assurer la sauvegarde et la pérennité du paysage;
- Que la reconnaissance de ces sites en tant que patrimoine culturel mondial représente un moyen de sauvegarde de la diversité biologique et de valorisation socio-économique,

DEMANDE

- Aux pays membres de mettre tout en oeuvre pour sauvegarder et soutenir la viticulture de montagne et/ou en forte pente.
- A l'UNESCO de considérer favorablement les demandes de classification de ces vignobles en tant que patrimoine culturel mondial;